



## **Protocole sanitaire**

Le protocole sanitaire en vigueur dans le dojo et lors de la pratique est donné et recommandé par la FFJDA (Fédération Française Judo et Disciplines Associés), il peut évoluer au cours de la saison.

Il sera régulièrement mis à jour et disponible au club.

Le pratiquant et ses accompagnants doivent s'engager à le respecter.

En cas de non-respect des consignes, le pratiquant se verra refuser l'accès à la salle et au cours.

Je soussigné, ..... (pratiquant – parents du pratiquant .....) m'engage à respecter et faire respecter le protocole sanitaire imposé par le club et la Fédération de Judo).

Fait à ....., le .....

Signature